

Déclaration de piégeage

sur la commune de

(application de l'arrêté ministériel du 29 janvier 2007 modifié
fixant les dispositions relatives au piégeage des animaux classés nuisibles)

M _____ (NOM) _____ (Prénom)

demeurant à (adresse précise) :

_____ ☎ _____

Émail _____ @ _____

agissant en qualité de (cochez la case
correspondante)

propriétaire

possesseur

fermier

déclare (cochez la case correspondante)

piéger

ou faire piéger

les espèces d'animaux classés "nuisibles" (avant toute déclaration, prendre connaissance en Mairie de l'arrêté ministériel et préfectoral fixant la liste des espèces nuisibles pour la période triennale en cours, pour le département de la Charente).

Les pièges seront mis en place par M _____ (NOM) _____ (Prénom)

demeurant à (adresse précise) :

.....

_____ ☎ _____

agréé(e) sous le N° _____ .

Les pièges portant le N° du type suivant seront utilisés (cochez la case correspondante) :

boîtes à fauves – pièges permettant la capture par contention de l'animal

pièges déclenchés par pression sur une palette ou par enlèvement d'appât ou autre système de détente

collet à arrêtoir

pièges à lacet déclenchés par pression sur une palette ou système de détente

pièges entraînant la mort par noyade

Ils seront tendus du ____/____/20 ____ au ____/____/20 ____

ESPÈCE(S) PIÉGÉE(S) :

LIEU(X) OU SERONT POSÉS LES PIÈGES

au(x) lieu(x)-dit(s) suivant(s) : (pour les rongeurs aquatiques, merci de préciser la rivière, le cours d'eau, l'étang.)

- -
- -
- -

La surveillance des pièges sera assurée par :

M.....

M.....

.....

.....

VISA du MAIRE

Le ____/____/20 ____

(Signature du Maire + tampon de la Mairie)

A, le ____/____/20 ____

(Signature)

La présente déclaration est valable 3 ans à compter de la date de visa par le Maire.

La Mairie transmettra une copie au déclarant et publiera un exemplaire à l'emplacement réservé aux affichages officiels.